

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 55**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le samedi 7 octobre à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le jeudi 24 août 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS : 7**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

**ABSENTS : BOS Edouard**

**POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



**OBJET : règlement des factures n°D7.403 et n°AT7.404 à la FÉDÉRATION DES ALPAGES DE L'ISÈRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les factures relatives à la réalisation du diagnostic pastoral communal (diagnostic et assistance à membre), à payer avant le 15 octobre 2017.

Le montant facturé étant identique au chiffre initial, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au règlement de ces factures, à hauteur de :

- 9 093,00 € HT (TVA non applicable) en investissement ;
- 242,00 € HT (TVA non applicable) en fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des factures précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD